

Relevé de décisions du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique

du 19 septembre 2025

de l'INSPE de l'académie de Poitiers

*Affaire suivie par Angélique BENOIT
Relevé de décisions COSP 2025-09-19
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr*

Par courrier du directeur de l'INSPE en date du 12 septembre 2025, le COSP de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 19 septembre 2025.

Étaient présents ou assistant en visioconférence :

Membres de droit :

- Monsieur Florent BLIN - Conseiller pédagogique, Pédagolab, Université de Poitiers
- Monsieur François LECELLIER – Maître de conférences, IUT de Poitiers de l'Université de Poitiers, rattaché au laboratoire XLim
- Monsieur Mathieu LECLERC - Vice-Président délégué Accompagnement pédagogique et réussite étudiante, Professeur des Écoles, INSPE de l'académie de Poitiers, Université de Poitiers
- Monsieur Grégory MOUSSERION - Directeur du Pôle Formation et Réussite Étudiante, Université de Poitiers
- Madame Nolwenn QUÉRÉ – Directrice du service de pédagogie, Docteure en Sciences de l'Éducation, La Rochelle Université
- Madame Sabrina THÉVENET - Référente Offre de formation service des charges d'enseignements, La Rochelle Université

Personnalités extérieures :

- Madame Anne BOUCKER, IA-IPR histoire-géographie, académie de Poitiers
- Madame Mathilde FOUCHERAULT, IA-IPR Lettres, CARDIE, académie de Poitiers
- Madame Christelle FREDON, IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées, académie de Poitiers
- Monsieur Jean-Charles THÉVENOT, IA-IPR EPS, académie de Poitiers
- Monsieur Nicolas VIBERT - Directeur de recherche CNRS, Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA), CNRS - Université de Poitiers

Étaient représentés :

- Madame Sophie BELTRAN-BECH, par Monsieur Mathieu LECLERC
- Madame Amandine GLENAT-COURTADON, par Madame Nolwenn QUÉRÉ
- Monsieur Stéphane GAY, par Monsieur Jean-Charles THEVENOT

Membres invités permanents :

- Monsieur Denis ALAMARGOT – Directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Madame Angélique BENOIT – Assistante de Direction de l'INSPE de l'académie de Poitiers, secrétaire de séance
- Madame Cécile LALANNE – Directrice-adjointe, assesseure à la pédagogie de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Monsieur Victor MILLOGO – Directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation, de l'INSPE de l'académie de Poitiers

Nombre de membres présents : 11 (en présentiel et à distance)

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 14

Points à l'ordre du jour	Décisions	Avis / ou vote
Approbation du procès-verbal du 1^{er} septembre 2025	NC	À l'unanimité
Campus Numeria : point rapide sur la procédure de constitution des groupes de travail consacrés au processus d'évaluation	L'évaluation portera sur les impacts de la participation des élèves et des enseignants aux modules du campus Numeria. Pour rappel, le projet comporte différents parcours. L'évaluation de l'impact devra tenir compte des différents parcours suivis par les différentes classes qui vont participer. La prochaine étape sera de constituer des groupes de travail regroupant des membres du COSP et du Conseil Scientifique de l'EAFc. Pour ce faire, un appel au volontariat va être diffusé fin septembre 2025. La première réunion portera sur la répartition du travail et la constitution des différents groupes : - 1 GT chargé du pilotage central ; - Des GT composés par parcours, et accompagnés par un enseignant-chercheur. Suite à la mise en place des nouveaux statuts de l'INSPE, un nouveau comité de l'INSPE dit « d'évaluation » est institué, qui a pour vocation de remplacer la commission recherche. Dans ce cadre, les laboratoires associés à l'INSPE sont invités à faire remonter chacun le nom de 2 chercheur.e.s qui siègeront au sein du comité. Les membres de ce comité d'évaluation pourront participer aux GT à constituer pour l'évaluation du campus Numéria.	NC
Réforme de la formation initiale et du recrutement des enseignants et des personnels d'éducation Point d'information sur le dossier d'accréditation de la LPE et le processus	La rédaction du dossier d'accréditation de la LPE a tenu compte des préconisations du COSP. Depuis la dernière séance, le dossier a été soumis aux différents partenaires (Université de Poitiers, La Rochelle Université, Rectorat), ainsi qu'à la délibération du Conseil d'Institut (CI) de l'INSPE, en séance du 15 septembre 2025. Au cours de de cette séance, un dialogue a été mené avec les représentants de la FSU, siégeant au sein du conseil. Les demandes de modifications ont bien été prises en compte.	NC

de soumission aux instances	Le dossier d'accréditation de la LPE a fait l'objet d'un vote favorable à la majorité (24 votants : 18 pour / 6 contre / 0 abstention). Les représentants de la FSU ont déclaré que leur opposition ne portait pas sur la rédaction du dossier d'accréditation de la LPE, mais plutôt sur l'ensemble de la réforme, que l'organisation syndicale conteste à l'échelle nationale. Le Directeur de l'INSPÉ remercie l'ensemble des acteurs.trice.s qui ont participé à la constitution de ce dossier. Il souligne ainsi le travail collectif qui a été mené. Le dossier d'accréditation a été adressé aux membres de la CFVU de l'Université de Poitiers, pour une proposition de vote en séance du 25 septembre 2025. Ce dossier a également été adressé à la CFVU de LRU. Sur la période d'octobre-novembre 2025, la suite du travail va porter sur la constitution des maquettes, avec la définition des Éléments Constitutifs (EC). Les maquettes seront ensuite soumises au vote des instances à la fin novembre ou au début décembre 2025. Pour fin mars 2026, le dossier d'accréditation complet devra être adressé, avec le détail des maquettes. À noter que 3 années de travail vont être nécessaires, en raison de la progressivité de la mise en place des nouvelles formations.	
Point rapide sur la procédure de constitution des groupes de travail mixtes "Chantier de la Réforme" COSP / CI	Un appel à participation aux trois différents GT va être adressé aux membres du COSP et du CI. Les membres du CI ont été informés de ce processus, et l'ont approuvé.	NC
Analyse du dossier d'accréditation et recommandations pour les parcours M2E 1er degré, 2nd degré et Encadrement Éducatif	Le dossier d'accréditation du M2E va concerner les mentions 1^{er} degré, 2nd degré et Encadrement Éducatif. Le calendrier plus contraint pour la rédaction du M2E, et le temps qui a dû être alloué à l'écriture de celui de la LPE, n'a pas permis de suivre le même processus de construction. Le travail a porté sur la transformation de l'existant mis en œuvre dans le cadre des Master MEEF. Toutefois, 2 évolutions majeures sont à noter, qui vont impacter les composantes disciplinaires de l'UP :	

	- l'arrêt de la préparation au concours en Master (le concours ayant été avancé au niveau Bac+3) ; - l'augmentation de la préprofessionnalisation (par une mise en stage plus conséquente). Pour le 2nd degré, ces évolutions devront être abordées en collaboration avec les composantes disciplinaires. Les capacités d'accueil dépendront du nombre de lauréats des concours (ces effectifs ne sont pas encore connus). Elles ne pourront pas excéder 40 étudiant(e)s (correspondant à 1 groupe TD) par site (le site du campus de Niort n'étant pas concerné pour le 2nd degré). L'accueil de non lauréats des concours permettrait de favoriser la soutenabilité économique des formations. En outre, le statut universitaire de la formation empêche le refus d'accès à un Master dont la capacité d'accueil n'est pas encore atteinte, que le concours ait été obtenu ou non. Une réflexion doit être menée avec le Rectorat concernant les bassins de stages (et la durée des immersions) pouvant être proposés aux étudiants de Master non lauréats (cette question n'étant pas abordée par l'arrêté de mise en œuvre du M2E). Le modèle de mise en stage pour les M2 lauréats sera calqué sur celui des PEES mi-temps, avec plus d'heures de formation. Le dossier d'accréditation des M2E devra être remis au Ministère pour le 31 octobre 2025. Il sera soumis au préalable à l'approbation du CI, en séance du 26 septembre 2025, puis à celle des CFVU des 2 universités (UP et LRU). En raison de la contrainte calendaire, ce dossier d'accréditation sera adressé individuellement à tous les partenaires, afin qu'ils apportent leurs modifications en parallèle. Une synthèse sera ensuite réalisée. <u>Les attendus du M2E :</u> Les items du dossier d'accréditation sont identiques pour les 3 mentions de M2E : 1^{er} degré, 2nd degré et Encadrement Éducatif. L'arrêté formalise un cadrage général, avec 3 annexes (une par mention). À noter que l'arrêté	
--	---	--

	précise des éléments relatifs aux PLP. Toutefois, l'INSPE n'a jamais bénéficié de crédits pour la formation des PLP dans son offre de formation, mais ceux-ci devront être intégrés à la demande d'accréditation (avec une mutualisation PLC/PLP). Il s'agira de redéfinir la carte régionale, voire nationale, des formations, au regard de la soutenabilité des parcours et des éventuelles nécessités de mutualisation. Cette réflexion sera menée par un observatoire régional, composé des universités du territoire, du Recteur de la grande région académique, et des recteurs d'académies. Échéances : - 31 octobre 2025 : Remontée au ministère du dossier d'accréditation, avec son annexe 1 qui stipule les accords. - 30 mars 2026 : Envoi au ministère des annexes 2, constituant les maquettes de formations. Les universités déposeront les dossiers sur de nouvelles plateformes. Les items du dossier d'accréditation portent sur les éléments suivants : - Les modalités de pilotage du projet par l'INSPE ; - La présentation de la nouvelle offre de formation M2E pour le professorat des écoles, du 2nd degré et l'encadrement éducatif ; - La stratégie territoriale de formation (dépendante des décisions de l'observatoire régional, et sous réserve des moyens de l'INSPE et de l'E AFC). Il est précisé que l'objectif de l'observatoire consiste à créer pour certaines disciplines du 2nd degré des pôles régionaux placés sous la responsabilité d'une université. La nouvelle offre de formation devra tenir compte de l'accueil ou non des non lauréats de concours. La mise en œuvre des formations devra impliquer 50% de praticiens. Cet objectif été fixé à une échéance de 5 ans, pour des raisons de soutenabilité.	
--	--	--

	La mise en stage est définie par l'arrêté du M2E. L'INSPE devra définir les modalités des stages (massés, filés, mixtes), le nombre de semaines envisagées dans chaque modalité, et les modalités d'accompagnement. Adossement à la recherche : Le mémoire de M2E sera un mémoire de master, et ne sera plus un mémoire de recherche professionnalisant. Une synthèse a été effectuée pour le dossier d'accréditation, issue du chantier mémoire. Stage : Dans le cas du M2E, les stages doivent être rattachés à chaque bloc. De ce fait, il n'y aura pas d'EC dédié au stage en tant que tel. Le stage de M1 consistera en un SOPA (Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée), sur une durée de 12 semaines, avec un format mixte, réparti sur 3 périodes entre les différents cycles. À cela, s'ajoutera un stage filé réparti sur 2 périodes. Il est souligné que les 2 jours de stage filés posent un problème de construction des emplois du temps. Ce qui met en évidence la nécessité d'un équilibre sur l'alternance. En séance, plusieurs points d'attention ont été souligné : - La nécessité de modifier l'acronyme « STAR » pour les stages de M2; - L'ajout de l'observation de la didactique, du fonctionnement institutionnel et de la communauté éducative dans les attendus du stage ; - L'ajout d'une sensibilisation à la certification Pix+Édu ; - La nécessité d'être très précis sur l'organisation des stages au sein des établissements (en lien avec l'organisation de stages massés sur 2 périodes). Le dossier d'accréditation sera transmis en document de travail, pour approbation en séance du CI du 26 septembre 2025. Les membres du COSP en seront également destinataires, et seront invités à relire les	
--	--	--

	documents. Les membres du COSP font part de leur adhésion à la démarche.	
Questions diverses	Aucune question diverse n'est évoquée en séance.	NC

La prochaine séance du COSP aura lieu le vendredi 14 novembre 2025 à 9h30.